



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOT-ET-GARONNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°47-2018-043

PUBLIÉ LE 27 AVRIL 2018

Sommaire

Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2018-04-27-002 - Arrêté fixant les listes des candidats pour le premier tour de l'élection municipale et communautaire partielle intégrale - commune de Sainte-Colombe-en-Bruilhois le 27 mai 2018 (4 pages)

Page 3

Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2018-04-27-002

Arrêté fixant les listes des candidats pour le premier tour
de l'élection municipale et communautaire partielle
intégrale - commune de Sainte-Colombe-en-Bruilhois le 27
mai 2018



PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

Préfecture
Secrétariat Général
Direction des Collectivités
et des Libertés
Bureau des élections
et de la réglementation

**Arrêté n°
fixant les listes de candidats pour le premier tour
de l'élection municipale et communautaire partielle intégrale
commune de Sainte-Colombe-en-Bruilhois le 27 mai 2018**

**Le Préfet de Lot-et-Garonne,
Officier de l'Ordre National du Mérite,
Officier de la légion d'Honneur**

Vu le code électoral ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n° 47-2018-03-30-006 du 30 mars 2018 portant convocation des électeurs pour l'élection municipale et communautaire partielle intégrale dans la commune de Sainte-Colombe-en-Bruilhois ;

Considérant les récépissés définitifs délivrés aux candidats ;

Considérant le tirage au sort effectué le 26 avril 2018, après la clôture du délai de dépôt des candidatures ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1er - Les listes de candidats au 1^{er} tour de l'élection municipale partielle intégrale dans la commune de Sainte-Colombe-en-Bruilhois et l'ordre d'attribution des panneaux d'affichage sont fixés comme suit :

Numéro panneau d'affichage	Nom de la liste
1	Avenir Sainte-Colombe
2	Sainte Colombe avec vous
3	Unis dans la sérénité

Téléphone : 05 53 77 60 47 - Lot-et-Garonne
Place de Verdun - 47920 AGEN CEDEX 9
Horaires d'ouverture : 9 h à 12h - 13h30 à 16h

Article 2 - la composition des listes est précisée ci-après :

AVENIR SAINTE-COLOMBE

Rang	Nom	Prénom	Candidat à l'élection communautaire
1	THERASSE	Olivier	oui
2	DUMAS	Véronique	non
3	COLIN	Jean-Marc	non
4	SCOTTON	Isabelle	oui
5	MULLER	Guy	non
6	PEJAC	Eveline	non
7	PIACENTINI	Christophe	non
8	SABADINI	Annick	non
9	PORTELLA	Philippe	non
10	MILANI	Dominique	non
11	FAJOLLE	Didier	non
12	LAPEYRE	Christiane	non
13	FORNARO	Patrick	non
14	AUDUREAU	Élodie	non
15	DAILLÉ	Frédéric	non
16	AUTHIER	Caroline	non
17	DAYRAUT	Cédric	non
18	LAFFORT	Alexa	non
19	BESSON	Olivier	non
20	AUBRY	Sandra	non
21	VACOUÉ	Fabien	non

SAINTE COLOMBE AVEC VOUS

Rang	Nom	Prénom	Candidat à l'élection communautaire
1	NONETTE-MAGNIEN	Karine	oui
2	MOLINIE	Jean-Jacques	non
3	CARTIER	Marie-Christine	non
4	BRIAUD	Pascal	non
5	SALLE	Agnès	non
6	BOZETIE	Jacques	oui
7	COMBES	Carole	non

8	MARSAN	Benjamin	non
9	ROMA (nationalité : britannique)	Natasha	non
10	ALEXIS	Tom	non
11	CHARRY	Corinne	non
12	TELI	Olivier	non
13	AROLDI	Isabelle	non
14	PLANES	Jérémy	non
15	CAUHAPÉ	Brigitte	non
16	DUCAMP	Pierre	non
17	VINCENT	Madeleine	non
18	REBOUL	Didier	non
19	LAPEYRERE	Patricia	non

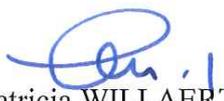
UNIS DANS LA SÉRÉNITÉ

Rang	Nom	Prénom	Candidat à l'élection communautaire
1	DALENS	Claude	oui
2	MOUBECHÉ	Florence	non
3	ELISSALDE	Jean-Arnaud	non
4	BOUDON	Estelle	oui
5	PAPON	Éric	non
6	ROMAN	Catherine	non
7	ARRICASTRE	Joël	non
8	CALDARELLA	Nathalie	non
9	MOUILLAC	Bruno	non
10	BENEITE	Kathia	non
11	CHOMBART	Jean-Michel	non
12	DUMORA	Monique	non
13	SYTNICK	Jeordan	non
14	BOLORINOS	Marine	non
15	GENTON	Daniel	non
16	LABAT	Laura	non
17	BASTIANI	Éric	non
18	CHRAPLAK	Annabelle	non
19	LAVERGNE	Pierre	non

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché aux lieux habituels dans la commune de Sainte-Colombe-en-Bruilhois et déposé sur la table de vote le jour du scrutin.

Article 4 - Le Secrétaire Général de la préfecture de Lot-et-Garonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

AGEN, le 27 avril 2018


Patricia WILLAERT
